



45 Rue Kléber
92300 Levallois-Perret
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.forvismazars.com/fr

APYTUDE

Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie) sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Exercice clos le 31 août 2025

APYTUDE

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 30 000€

Siège social : LA MALADIERE 07130 SAINT-PERAY

979 342 516 R.C.S. Aubenas

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 6 septembre 2023 au 31 août 2025

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, accrédité par le COFRAC Validation/Vérification sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr). Nous vous présentons notre rapport sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telle que présentée dans les rapports du référent de mission et relative à la période allant du 6 septembre 2023 au 31 août 2025, joints au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société APYTUDE respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme indiqué dans le rapport de mission 2024-2025, les référentes de mission ont été nommées en mars 2026 et ont validé a posteriori de la rédaction du rapport la pertinence des feuilles de route et l'atteinte des objectifs 2023-2024 et 2024-2025.
- Cette première vérification n'a pas été effectuée dans les délais prévus par la loi. Le délai est dépassé de 6 mois.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport du référent de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de désigner un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce,
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour

la préparation du rapport du référent de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;

- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission.

Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion de l'entité.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_SAM_V3.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés en avril 2026 sur une durée totale d'intervention de cinq jours et demi.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Rapports représentant les référentes de mission et les principales directions contributrices à l'exécution des objectifs statutaires.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de la société.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes) ;
 - la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du référent de mission établi ;
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par la société.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications centralisées ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport du référent de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la

Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,
Forvis Mazars SAS

Levallois-Perret, le 9 juin 2026

Edwige Rey

Associée RSE & Développement Durable

Signé par :

0EC3850C003A429...

Matthieu Vernet

Associé Audit

DocuSigned by:

D2AEC876E1EB4CC...

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

- Maintien des partenariats
- Nombre d'évènements organisés
- Nombre d'immersions PMSMP
- Nombre de recrutements via immersions PMSMP
- Obtention du certificat Qualiopi
- Déploiement de nouveaux contenus de formation
- Nombre de personnes formées
- Taux de satisfaction aux formations réalisées
- Nombre de postes de coordinateurs créés
- Développement de nouveaux outils « intégration »
- Nombre de personnes intégrées dans les nouveaux parcours d'intégration « groupe » et « individualisé »
- Nombre de personnes intégrées avec un suivi à 15 jours / 45 jours / 6 mois

BILAN 2024-2025

ENTREPRISE A MISSION



Contexte

Une première version du présent rapport de mission 2024-2025, ainsi que celui relatif à l'exercice 2023-2024, a été initialement rédigée par les équipes en charge du déploiement opérationnel de la démarche « société à mission » au sein d'Apytude.

Dans un second temps, la gouvernance de la mission a été consolidée avec la nomination officielle, en mars 2026, de référentes de mission. À cette occasion, il a été fait le choix de désigner **deux co-référentes**, bien que la pratique courante prévoit la nomination d'un référent unique.

Ce choix s'inscrit dans une volonté de **renforcer la transversalité des analyses, croiser les regards et sécuriser l'appropriation des enjeux de la mission** à différents niveaux de l'organisation.

Suite à leur nomination, les co-référentes de mission, **Madame Jessica MELOTTO BONIFACY, Référente Mission, Directrice Comptable** et **Madame Audrey EXBRAYAT, Responsable Pôle Comptable**, ont procédé à une **revue approfondie des feuilles de route « société à mission » des exercices 2023-2024 et 2024-2025**, ainsi que des éléments constitutifs des rapports associés.

Cette relecture a permis d'apporter un regard consolidé et structuré sur les travaux menés, en cohérence avec le rôle attendu de la gouvernance de mission.

NOM - Prénom	Rôle	Service	Fonction	Périmètre
MELOTTO BONIFACY Jessica	Référente	Comptabilité – Finance	Directrice comptable	Global
EXBRAYAT Audrey	Référente	Comptabilité – Finance	Référente comptable	Global

Avis des référentes de mission

Au regard des éléments qui leur ont été communiqués et des échanges menés en interne, les référentes de mission estiment que :

Les **indicateurs et cibles définis dans les feuilles de route** apparaissent **globalement pertinents**, en adéquation avec les enjeux identifiés pour Apytude et les orientations stratégiques de sa qualité de société à mission ;

Les éléments disponibles traduisent un **engagement réel des équipes** dans la mise en œuvre des actions prévues.

Sur la base de cette analyse, et au regard des informations mises à leur disposition, les référentes de mission considèrent que **l'ensemble des objectifs statutaires ont été atteints pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025**.

Perspectives et recommandations

Dans une logique de démarche d'amélioration continue, **les référentes de mission formulent les recommandations suivantes pour les prochains exercices** :

Structurer une vision plus long terme de la mission, en définissant des trajectoires pluriannuelles permettant d'inscrire les actions dans une dynamique progressive et mesurable dans le temps ;

Renforcer le pilotage des indicateurs, en privilégiant des indicateurs directement actionnables par Apytude et pour lesquels des leviers opérationnels clairs sont identifiés ;

Poursuivre les efforts visant à **structurer la traçabilité des actions et des résultats**, afin de faciliter les exercices d'évaluation et d'audit.

Ces orientations visent à **consolider la maturité de la démarche « société à mission » d'Apytude**, en capitalisant sur les premières années de déploiement et en renforçant son impact dans la durée.

Engagements 2024-2025

La SAS Apytude, centre de formation interne, placé au centre du groupe Galéo, a été créée en qualité de société à mission, en inscrivant dans ses statuts sa raison d'être et ses objectifs pour répondre aux enjeux stratégiques de recrutement, d'intégration et de formation : une démarche ambitieuse en matière de gestion des talents, d'engagement social et environnemental.



apy
tude 😊

La raison d'être

"Détecter et faire grandir tous les talents afin de répondre aux besoins de nos territoires grâce à l'engagement quotidien de nos équipes."

Nos objectifs statutaires

- Favoriser l'insertion et la réinsertion en développant des partenariats tout en respectant nos enjeux opérationnels.
- Mettre en place des actions de développement professionnel adaptées aux besoins du salarié répondant à nos engagements environnementaux
- Assurer une intégration réussie du nouveau salarié en lui permettant de se sentir accueilli, accompagné et valorisé dès son premier mois.



Engagements

Suivi des objectifs

apuy
tude 😊

1 – Favoriser l'insertion et la réinsertion en développant des partenariats tout en respectant nos enjeux opérationnels

2022 – 2024

- Développement des partenariats :
 - Pôle emploi
 - Cap emploi
 - Génipluri
 - Archer
- Mise en place et participation aux évènements JPO, Job dating... :
 - 20 événements
 - 1160 candidats potentiels
 - 276 recrutements
 - 267 sorties

Objectifs fixés 2024-2025

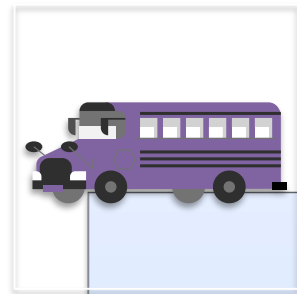
- Maintenir des partenariats existants
- Organiser 4 à 5 événements
- Recruter 30 à 40 demandeurs
- Mettre en place un parcours d'insertion via le dispositif PMSMP, suivi d'une formation qualifiante / certifiante.
- Intégrer les nouveaux salariés dans nos équipes.

Réalisations
2024-2025



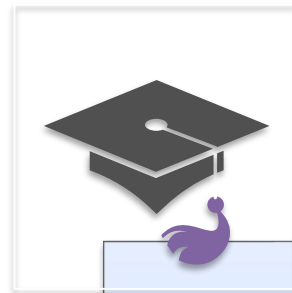
- Maintien des partenariats
- 8 évènements incluant 2 portes ouvertes sur 2 sociétés :
 - SAS ODYA (Caumont sur Durance – 84)
 - Les Courriers Rhodaniens (Pierre Bénite – 69)
- 136 immersions réalisées PMSMP
- 419 recrutements dont 37 issus d'une immersion

2 - Mettre en place des actions de développement professionnel adaptées aux besoins du salarié répondant à nos engagements environnementaux



2022-2024

- 81 conducteurs receveurs formés :
 - 4 - Chaînage
 - 10 - Gestion des conflits
 - 6 - Communication Grand Tourisme
 - 60 - PMR et sensibilisation au handicap



Objectifs 2024-2025

- Développement des compétences par les actions de formations de qualité
- Développer les thématiques de formation liées aux enjeux environnementaux
- Professionnaliser 200 à 500 personnes en fonction des besoins



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation



Réalisation 2024-2025

- Certification Qualiopi
- Nouvelles formations déployées :
 - Chronotachygraphe
 - Constat amiable
 - L'éco-conduite et le partage de la route
- 510 personnes ont bénéficié au d'une action de formation APYTUDE (conducteur / exploitation / atelier)
- 96% de satisfaction des participants

3 – Assurer une intégration réussie du nouveau salarié en lui permettant de se sentir accueilli, accompagné et valorisé dès son premier mois

2022 - 2024

- Phase construction du parcours d'intégration :
- professionnaliser nos salariés
- Valoriser nos salariés
- Développer notre marque employeur et notre notoriété

Objectifs fixés 2024-2025

- Création de 3 postes de coordinateur :
- Assurer le suivi personnalisé de nos salariés au quotidien
- Assurer les remontés terrain pour permettre une vraie cohésion « salariés - exploitation - direction »
- Développer les outils « intégration »
- Déployer le parcours d'intégration « groupe » et « individualisé »
- Assurer le suivi à 15j / 45J et 6 mois de l'ensemble des nouveaux salariés « conducteurs »
- Intégrer 50 nouveaux collaborateurs

Réalisations
2024-2025



- 3 coordinateurs/ formateurs au service des intégrations salariés sur l'ensemble des sociétés
- Mise en place :
 - ✓ Livret d'accueil
 - ✓ Livret technique
 - ✓ Parcours intégration
- Intégrations :
 - 72 personnes intégrées individuellement
 - 42 personnes intégrées en groupe
- suivis :
 - 61 personnes suivies à 15 jours
 - 53 personnes suivies à 45 jours
 - 42 personnes suivies à 6 mois



Engagements supplémentaires

Perspectives

apuy
tude 😊

PERSPECTIVES 2025-2026



01 Poursuivre et renforcer nos actions de formation en lien avec nos enjeux environnementaux au sein de toutes les sociétés

02 Pérenniser et optimiser nos parcours d'intégration, dans une logique d'amélioration continue

03 S'engager avec l'AFT en tant qu'« Ambassadeur de l'emploi » et Développer de nouveaux partenariats avec des structures facilitatrices

Poursuivre et renforcer nos actions de formation



Professionalisation des salariés sur les parcours de formations existants :

- Former 100 personnes sur l'ensemble des parcours existants

Développement des parcours de formations :

- Gestion de la relation client
- Conduite des véhicules électriques, hydrogènes...

Devenir ambassadeur de l'emploi et du transport de voyageurs (Certification AFT) 2025 -2026

2 sociétés sur 10 seront concernées pour l'exercice à venir :

- LES CARS MEDITERRANEE MONTPELLIER
- COURRIERS RHODANIENS LYON (CRL)

L'apport de cette reconnaissance :

- ✓ Attractivité de l'entreprise (marque employeur)
- ✓ Recrutement facilité, salariés fidélisés
- ✓ Politique forte de RSE
- ✓ Lien privilégié avec différents partenaires et entreprises
- ✓ Impact sur le développement économique de l'entreprise



Développer les partenariats avec les structures dites « facilitatrices »



Les facilitateurs jouent un rôle central en accompagnant vers l'emploi les personnes répondant à des critères d'éligibilité spécifiques, comme les demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors, les bénéficiaires de minimas sociaux, les jeunes en difficulté d'insertion.

Grâce à leur expertise, ils adaptent leur accompagnement à chaque situation, facilitent l'intégration, valorisent les compétences et sécurisent le parcours professionnel.

Collaborer avec des entreprises facilitatrices nous permettra aussi d'identifier et d'intégrer de nouveaux talents issus de profils variés.

Leur intervention rendra nos recrutements plus inclusifs, durables.

Nos engagements d'insertion avec les structures dites « facilitatrices »

SOCIETE	MARCHE	DUREE	Engagement
CRL - Genas	Subdélégation KEOLIS	2025-2031	1064 heures d'insertion / an
LES COURRIERS RHODANIENS - Pierre Bénite	Subdélégation lignes régulières ou scolaires Junior Direct KEOLIS	2025-2031	1280 heures d'insertion / an
LES COURRIERS RHODANIENS - Salaise sur Sanne	EBER	2024-2028	840 heures d'insertion / an dans le cadre du transport régulier & 684 heures d'insertion / an dans le cadre du transport à la demande
LIEUTAUD - Avignon	DSP PACA	2025-2033	2100 heures d'insertion / an
ODYA - Caumont	DSP PACA	2025-2033	2500 heures d'insertion / an
STAMONTELIBUS - Montélimar	DSP MONTELMAR	2024-2030	1 Alternant / an sur le poste d'agent d'accueil - conducteur depuis le lycée des Catalins de Montélimar 1 alternant accueilli en 2024





apuy
tuade 😊

Rapport de Mission

apuy
tuude 😊

Engagements 2023-2024

La SAS Apytude, centre de formation interne, placé au centre du groupe Galéo, a été créée en qualité de société à mission, en inscrivant dans ses statuts sa raison d'être et ses objectifs pour répondre aux enjeux stratégiques de recrutement, d'intégration et de formation : une démarche ambitieuse en matière de gestion des talents, d'engagement social et environnemental.



apy
tude 😊

Notre raison d'être

"Identifier, développer et valoriser les talents afin de répondre aux besoins des territoires, avec l'engagement de nos équipes, tout en intégrant des objectifs sociaux et environnementaux."

Nos missions

- Favoriser l'insertion et la réinsertion
- Proposer des formations adaptées aux besoins des salariés, tout en intégrant les enjeux environnementaux.
- Assurer une intégration réussie des salariés



Engagements

Suivi des objectifs

appy
tuade 😊

Favoriser l'insertion et la réinsertion

L'année 2022 a constitué une phase de tests et d'expérimentation. Les résultats obtenus nous ont permis de poser les bases d'Apytude et de formaliser les actions nécessaires pour structurer le projet en 2023-2024.

Voici les données clés :

- 20 événements (JPO et job datings).
- 1160 candidats potentiels (158 en présentiel, 1002 via Pôle emploi, Indeed, etc.).
- 276 recrutements réalisés
- 267 sorties

L'équipe d'Apytude a également pour mission de rechercher et sélectionner les meilleurs profils pour les postes vacants, en particulier en faveur de l'insertion et de la réinsertion professionnelle. Nous collaborons avec des acteurs sociaux tels que :

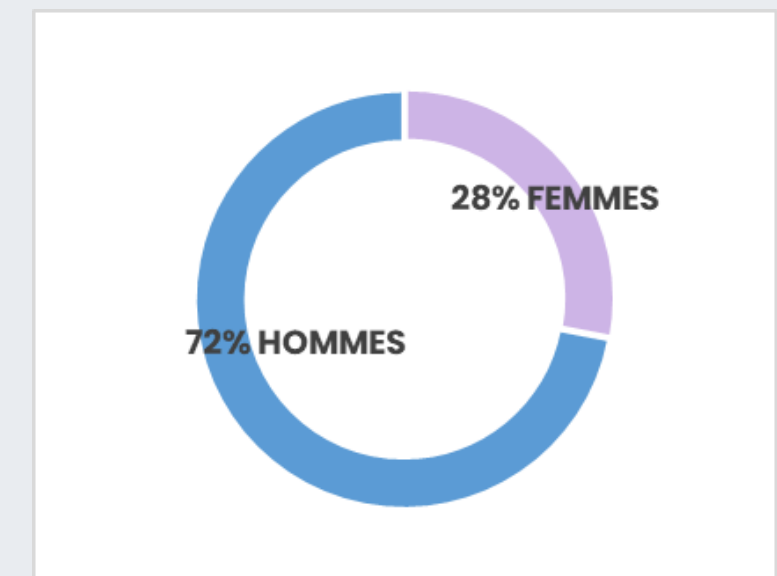
- Génipluri : pour l'insertion des personnes en situation de handicap.
- Archer : pour la réinsertion professionnelle des publics fragiles.
- Cap Emploi : pour l'accompagnement des personnes handicapées dans le domaine professionnel.
- France Travail : pour le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'insertion professionnelle.

Proposer des formations adaptées aux besoins des salariés, tout en intégrant les enjeux environnementaux

Le pôle formation a pour objectif de développer les compétences des salariés, de les préparer aux évolutions du métier et de répondre aux enjeux environnementaux du secteur du transport.

Réalisations 2023 - 2024

THEMATIQUES	Objectifs 2023 - 2024	Nbre de conducteurs formés	Taux de réalisation
CHAINAGE	4	4	100%
COMMUNICATION GT	10	11	110%
GESTION DE CONFLITS	6	6	100%
PMR	60	60	100%
Total	80	81	101%



Assurer une intégration réussie des salariés

Afin de favoriser une intégration réussie, Apytude met en place un accompagnement personnalisé des nouveaux collaborateurs. Ce suivi vise à assurer un accueil chaleureux et un suivi attentif, permettant aux nouveaux salariés de se sentir valorisés et rapidement opérationnels.

Objectifs 2023-2024	Réalisation	Taux de réalisation
Phase construction	E cours	20 %

Engagements

Perspectives

apry
tude 😊

Favoriser l'insertion et la réinsertion

Développement des partenariats d'insertion : L'entreprise mettra l'accent sur l'élargissement de ses partenariats avec des acteurs sociaux pour favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion. Ce soutien extérieur renforcera l'impact social de l'entreprise, en permettant à des individus issus de milieux divers de trouver leur place dans le milieu professionnel.

Organiser 4 à 5 événements en 2024 -2025 permettant de toucher 30 à 40 demandeurs d'emploi de bénéficier d'un parcours d'insertion / de réinsertion, d'une PMSMP, suivi d'une formation qualifiante / certifiante, d'être intégrer dans nos équipes.

Développer des partenariats pluri-annuel avec des acteurs sociaux et/ou entreprises, dans le cadre de la réinsertion / insertion.

Développement des compétences par les actions de formations de qualité

L'un des grands objectifs de 2024 -2025 est d'obtenir la certification Qualiopi, garantissant la qualité de nos actions de formation. Cette certification est essentielle pour renforcer notre position en tant qu'acteur de référence dans le secteur de la formation professionnelle et pour garantir que nos formations répondent aux critères de qualité requis par les financeurs publics et privés.

Développer et dispenser les thématiques de formation liées au transport au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs :

- Chronotachygraphe
- Constat amiable
- L'écoconduite et le partage de la route

Dans la perspective de former 250 à 500 conducteurs.

Assurer une intégration réussie des salariés

Renforcement de l'accompagnement personnalisé des collaborateurs : la création de 3 postes de coordinateurs permettra d'améliorer l'accompagnement individuel des collaborateurs, avec une attention particulière portée sur leur développement personnel et professionnel. Cela favorisera une gestion plus adaptée des talents et un meilleur suivi des parcours.

Optimisation de l'intégration des nouveaux collaborateurs : l'amélioration des processus d'intégration permettra non seulement de renforcer l'accueil des nouveaux employés, mais aussi d'améliorer la rétention des talents en offrant un environnement propice à leur épanouissement personnel et professionnel. Des initiatives telles que des formations d'intégration et des suivis réguliers contribueront à cet objectif.

Nombre d'intégrations visé pour 2024-2025 : 50 collaborateurs



appy
tuude 😊
